

Déclaration d'accessibilité

Le Crédit Coopératif s'engage à rendre ses sites web, ses progiciels et ses applications mobiles accessibles.

Ce document n'est pas une aide. Il vise à présenter les engagements du Crédit Coopératif en matière d'accessibilité numérique.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Une application mobile accessible permet par exemple de :

- Personnaliser son affichage via les réglages d'iOS ou Android (agrandissement ou rétrécissement des caractères, changement de la typographie, modification des couleurs, arrêt des animations, etc.).
- Naviguer à l'aide de technologies d'assistance comme VoiceOver (iOS) ou TalkBack (Android).
- Naviguer sans manipuler l'écran, avec un clavier ou des contacteurs par exemple.
- Consulter les vidéos et les contenus audio à l'aide de sous-titres et/ou de transcriptions.
- Etc.

Engagements d'accessibilité numérique

Le Crédit Coopératif s'engage à rendre accessibles ses sites web et ses applications mobiles conformément à l'article [47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005](#).

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, l'accessibilité est prise en compte par l'ensemble des équipes (conception fonctionnelle et graphique, développement, contribution, etc.) tout au long de la réalisation et de la maintenance des sites web et des applications mobiles.

Ces mêmes équipes sont accompagnées par la société d'expertise en accessibilité numérique, entre autres pour des :

- Audits de conformité au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).
- Accompagnement à la prise en compte de l'accessibilité sur le Design System.

Déclaration de conformité

Ce site n'a pas encore été audité par le Crédit Coopératif.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site, vous pouvez nous contacter via un des moyens ci-dessous pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme :

- Écrivez-nous à l'adresse électronique : communication@credit-cooperatif.coop
- Appelez-nous au 01 47 24 85 00.
- Écrivez-nous par voie postale à l'adresse suivante :
CRÉDIT COOPÉRATIF
Direction de la Communication Externe
12 boulevard Pesaro, CS 10002
92024 NANTERRE CEDEX

Voies de recours

1. Vous avez identifié sur ce site web un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique (présence de défauts d'accessibilité, absence des obligations déclaratives, etc.).
2. Vous nous avez contacté pour nous en informer.
3. Vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante.

Alors vous avez la possibilité de :

Contactez l'Arcom

Afin de signaler un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique, rendez-vous sur le [formulaire de contact du site web de l'Arcom](#).

Saisir le Défenseur des droits

Pour faire valoir vos droits relatifs à des défauts d'accessibilité que vous avez rencontrés :

- Soit contactez le délégué de votre région en passant par l'[annuaire des délégués du Défenseur des droits](#).
- Soit remplissez le [formulaire de réclamation du Défenseur des droits](#) en choisissant les thématiques « Je suis victime de discrimination » puis « Biens et services privés » et enfin « Handicap ».
- Soit envoyer un courrier gratuit (sans mettre de timbre) par la poste à l'adresse suivante :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07